

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 18 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Présents : Messieurs TRICOT Jean-Luc, MARUEJOULS Pascal, BOULOC Camille, LELU Jérôme, PERRET Jean-Philippe, LEQUIEN Pascal, LUCIANI Camille, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie, SOULIER Lætitia, ANNISSIMOFF Tiphaine, GUEROULT Claire, PESTEL Christine, GUENIN Claude

Excusé : Samuel GONNON (pouvoir LEQUIEN Pascal)

Date de convocation : 12 septembre 2026

Secrétaire de séance : Camille BOULOC

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance 9 juillet 2026, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le recensement de la population de Belmont d'Azergues aura lieu du jeudi 21 janvier 2027 au samedi 20 février 2027.

Selon la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement sont confiées par la loi à la Commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire.

Monsieur le Maire assure le recrutement et la gestion de l'agent recenseur. Madame Patricia Duceau, ancienne secrétaire générale de mairie, sera chargée de cette mission. Sa bonne connaissance de la population du village constitue un atout pour mener à bien le recensement.

Le mode de rémunération de l'agent recenseur est fixé par délibération. Le montant peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE la Commune à préparer et à réaliser l'enquête de recensement

DECIDE que l'agent recenseur percevra une rémunération pour un montant net forfaitaire correspondant à la dotation de l'État.

CHANTIER OMBRIERES AUX VARENNES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques au-dessus de trois terrains de tennis ainsi que sur la moitié du terrain de pétanque.

Cet aménagement permettra de valoriser des espaces existants, de produire localement une énergie renouvelable et d'améliorer le confort d'utilisation du site sportif, notamment en offrant une protection contre les intempéries.

La première phase des travaux, consistant en la réalisation des fondations destinées à accueillir les futures structures, est désormais terminée. La prochaine étape portera sur la pose des structures métalliques, puis sur l'installation des panneaux photovoltaïques et leur raccordement au réseau public.

La mise en service de l'installation est prévue au mois de novembre.

Cette installation sera réalisée sans coût pour la commune, son financement étant assuré par la société See you Sun, qui prendra en charge l'équipement pour une durée de 30 ans.

Ce montage permet à la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables tout en bénéficiant d'un aménagement utile pour le site sportif.

L'électricité produite sera injectée sur le réseau public géré par Enedis et vendue à EDF. La commune pourra, le cas échéant, racheter l'électricité produite si les conditions tarifaires proposées sont plus avantageuses.

CHANTIER AMENAGEMENT NOUVEAU QUAI DE BUS

Monsieur le Maire expose qu'après l'étude de plusieurs options, la solution retenue consiste, dans un sens de circulation, en la création d'un arrêt en demi-écluse, avec un abri qui sera à la charge de la commune et dont la réalisation interviendra ultérieurement.

Dans l'autre sens, un arrêt en ligne sera aménagé devant le restaurant, côté sud-sud-ouest.

Afin de sécuriser la traversée des piétons, le passage piéton situé côté école sera reculé de 5 mètres. Le mur en bordure du trottoir sera également rehaussé afin d'atteindre une hauteur minimale de 1,10 mètre.

L'ensemble de l'aménagement sera pris en charge par le SYTRAL. Cette solution permet de préserver les places de stationnement existantes. Les travaux sont prévus au mois de novembre.

AMENAGEMENT TROTTOIR SUR RD70 JUSQU'A BAYERE

Monsieur le Maire indique que le cheminement piéton entre la rue Guillaume de Varey et Bayère sera réalisé au mois de novembre.

Un trottoir d'une largeur de 1,40 mètre sera aménagé le long de la RD70, en aval de la chaussée.

Un passage piéton sera également créé au début de la rue Guillaume de Varey afin de permettre de rejoindre le trottoir en direction du cimetière.

Une étude sera réalisée afin de permettre la continuité du nouveau cheminement piéton jusqu'au trottoir existant en direction de l'école, rue Guillaume de Varey

Ces travaux seront pris en charge dans le cadre du budget voirie intercommunal affecté à la commune.

ASSAINISSEMENT : Résultats étude Eaugis aménagement et première tranche de travaux

Monsieur le Maire présente les résultats de l'étude réalisée par EAUGIS concernant le projet de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire.

La commune souhaite déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire sur trois secteurs : l'impasse des Chênes, la place des Bricollettes et l'allée des Varennes.

Des sondages ont été réalisés sur les différents sites afin d'étudier la nature des sols. Les résultats montrent des caractéristiques de sol différentes selon les secteurs, avec notamment un sol brun, sans cailloux, sur certains sites et des épaisseurs de sol variables.

Le principe de gestion des eaux pluviales retenu consiste à conserver le réseau unitaire pour les eaux usées et à créer un nouveau réseau d'eaux pluviales sous la chaussée existante, avec la mise en place de grilles de voirie.

Les bassins versants raccordés ont été évalués à :

- 1 355 m² pour le site 1 – impasse des Chênes ;
- 5 775 m² pour le site 2 – place des Bricollettes ;
- 3 647 m² pour le site 3 – allée des Varennes.

Les ouvrages d'infiltration ont été dimensionnés et les volumes à stocker ont été calculés pour chacun des secteurs.

Pour le site 1 – impasse des Chênes, il est proposé de réaliser quatre noues d'infiltration, disposées dans le sens des courbes de niveau. Chaque noue aurait une longueur de 5 mètres, une largeur de 1 mètre et une profondeur de 0,10 mètre.

Pour le site 2 – place des Bricolettes, un massif d'infiltration serait aménagé dans la partie basse de la place.

Pour le site 3 – allée des Varennes / chemin des Pierres, il est proposé de réaliser quatre noues d'infiltration parallèles, d'une longueur de 51 mètres chacune, d'une largeur unitaire de 3 mètres et d'une profondeur de 0,20 mètre.

Ces trois opérations représentent des travaux importants, pour un coût global estimé à environ 150 000 €.

Il est donc prévu de réaliser les travaux par phases, et non simultanément sur les trois secteurs.

La première phase concernera la place des Bricolettes.

Une réunion est prévue le 1er octobre, en présence de Monsieur le maire et Monsieur Samuel GONNON, afin de valider les propositions et de définir les modalités de réalisation des travaux.

Un montant de 35 000 € est prévu au budget de cette année pour cette opération.

ELECTION DU REPRESENTANT A LA CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) à la CCBPD

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du Président de la Communauté de communes concernant la désignation, par chaque commune, d'un représentant au sein de la CLETC. Celui-ci souhaite que les représentants désignés soient les maires des communes, afin de pouvoir valider certaines évolutions financières.

Monsieur le Maire précise que la commune perçoit actuellement une attribution de 147 000 € de la Communauté de communes, correspondant notamment à l'évolution des charges liée au passage de la Communauté de communes CCBVA, qui regroupait trois communes, à la CCBPD, qui en regroupe aujourd'hui trente-deux. Cette attribution tient notamment au fait que certaines compétences précédemment exercées par l'ancienne communauté de commune ne le sont plus.

Monsieur le Maire propose de représenter la commune au sein de la CLETC. Il suggère également, si la possibilité est offerte, de désigner un suppléant en la personne de Monsieur Jérôme LELU.

Le Conseil municipal est favorable à ces propositions.

SIEVA : Rapport annuel 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2025 relatif au service de l'eau. Conformément à la réglementation, ce rapport est présenté chaque année au Conseil municipal afin de l'informer des principaux éléments relatifs au fonctionnement et aux résultats du service.

Le SIEVA achète l'eau auprès de Saône Turdine, qui dispose de puits situés sur les communes d'Ambérieux, de Quincieux et d'Anse.

En 2025, le volume d'eau acheté s'élève à 3 477 239 m³. Sur ce volume, 698 305 m³ ont été transférés au Grand Lyon pour alimenter les communes de Lissieu, La Tour-de-Salvagny et Quincieux.

Le service compte 21 073 abonnés, soit une augmentation de 1,47 % par rapport à 2024. Le volume consommé par les abonnés s'élève à 2 283 210 m³, en hausse de 1,56 %, soit une consommation moyenne de 108 m³ par abonné et par an.

Le réseau est considéré comme bon en milieu semi urbain.

Le rendement du réseau est de 87,8 %, pour un seuil réglementaire de référence d'environ 70 %.

L'indice linéaire des pertes s'établit à 2 m³ par jour et par kilomètre.

Concernant le prix de l'eau, le montant d'une facture correspondant à une consommation de 120 m³ s'élève à 371,78 € TTC, redevances comprises, soit 3,10 € TTC par m³.

Depuis le 1er janvier 2020, le prix de l'eau a augmenté de 25,17 %.

La qualité de l'eau distribuée demeure satisfaisante, avec un taux de conformité bactériologique de 100 % et de 100% également pour les analyses physicochimiques.

En matière d'investissement, le montant annuel des travaux réalisés s'élève à 2 007 492 €, permettant de poursuivre l'entretien et l'amélioration des réseaux.

En conclusion, l'année 2025 se caractérise par une augmentation des volumes d'eau vendus et une diminution des volumes de pertes sur le réseau.

CCBPD : Rapport d'activité 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité de la Communauté de communes pour l'année 2025, qui doit être communiqué aux communes membres à partir du mois de septembre.

La Communauté de communes compte 56 155 habitants et exerce différentes compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la voirie, de la gestion des déchets, de l'environnement, de la mobilité, de l'habitat, de l'action sociale, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture et du tourisme.

Elle est administrée par un Président, 14 Vice-Présidents et un Bureau, ainsi que par un Conseil communautaire composé de 60 conseillers titulaires et 21 suppléants. Son organisation repose sur six pôles : administration et coopération territoriale, activités et mobilité, infrastructures du territoire, jeunesse et services, environnement et habitat, et rayonnement du territoire.

Le pôle Administration et coopération territoriale compte notamment 136 agents permanents et 70 agents non permanents. Le service de la commande publique a traité 44 marchés en 2025 et le service informatique assure la gestion de 89 ordinateurs et 144 adresses de messagerie.

Le pôle Activités et mobilité poursuit notamment la mise en œuvre du plan local de mobilité, le développement du covoiturage et des aménagements cyclables, ainsi que le transport des personnes isolées. La Communauté de communes accompagne également le développement économique et a soutenu plusieurs commerces du territoire.

Le pôle Infrastructures du territoire assure notamment la gestion de 694 kilomètres de voirie. En 2025, 117 projets d'investissement ont été réalisés. Plusieurs équipements ont également fait l'objet de travaux ou d'aménagements, notamment le musée Fossiléa, le centre aquatique Aquazergues, le siège de la Communauté de communes et la nouvelle crèche de Chazay-d'Azergues. Les actions en faveur de la gestion des rivières, de la qualité de l'eau et de la protection des milieux aquatiques se poursuivent également.

Le pôle Jeunesse et services intervient notamment dans le domaine de la petite enfance, avec 13 crèches représentant 385 places, 148 professionnels et 795 enfants accueillis. Il compte également 4 relais petite enfance avec 304 assistantes maternelles. De nouveaux équipements ont été créés ou aménagés sur le territoire. La Communauté de communes soutient également les actions en faveur de la jeunesse, des familles et de la solidarité, ainsi que les accueils de loisirs avec 11 structures fonctionnant les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Au niveau social, différentes actions fonctionnent comme l'EVS en lien avec cap génération, la plateforme d'entraide dans une douzaine de communes ainsi que la mutuelle intercommunale.

Le pôle Environnement et habitat accompagne la transition écologique du territoire à travers notamment le conseil en énergie, le soutien à une agriculture durable et à l'alimentation locale, la lutte contre le frelon asiatique, la prévention et la valorisation des déchets, ainsi que le développement du compostage. La production de déchets s'élève à 559 kg par habitant et par an. Ce pôle intervient également dans les domaines du logement, de l'urbanisme et de l'accueil des gens du voyage.

Enfin, le pôle Rayonnement du territoire assure notamment les actions de communication, de promotion touristique et de valorisation du territoire, en particulier autour du Beaujolais et du Géoparc. De nombreuses manifestations et expositions ont été organisées en partenariat avec les acteurs locaux.

Monsieur le Maire souligne ainsi la diversité des compétences exercées par la Communauté de communes et l'importance des actions menées au bénéfice des communes et des habitants du territoire.

ANIMATION : Tarifs Randonnée

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission animation organise la randonnée des crêtes le dimanche 20 septembre 2026 suivie d'un repas. Elle se déroulera sous la forme d'un jeu de piste, avec deux parcours proposés de 8 km et 14 km.

L'assemblée doit valider les tarifs de participation ainsi que ceux de la buvette.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider les tarifs suivants :

Randonnée : 7 €
Randonnée avec repas : 15 €
Verre de jus de fruit / Coca / Oasis: 1 €
Verre de vin : 2 €
Kir : 2€
Bouteille vin rouge, blanc: 10 €
Café : 1€
L'apéritif est offert.

Afin de remercier les personnes participant activement à la préparation et à la réussite de cette manifestation, la gratuité de la randonnée et du repas sera accordée aux personnes suivantes :
Nathalie Couturier, Claude Guenin, Patricia Duceau, Laetitia Soulier, Claire Gueroult et Yvette.

CME : Nouvelle élection

Les élections du Conseil municipal des enfants (CME) auront lieu le vendredi 9 octobre.
Elles seront ouvertes aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2.
L'encadrement des enfants est assuré par Laetitia Soulier, Nathalie Couturier, Claude Guenin et Monsieur le Maire.
Les réunions du CME se tiennent le samedi matin.
Le précédent CME a mené plusieurs actions au cours de son mandat, notamment :
Une opération de ramassage des déchets ; la réalisation du journal « Le journal qui déchire » ; une campagne d'affichage contre les déjections canines, accompagnée de la mise en place de distributeurs de sacs à crottes ; une enquête sur le Pédibus ; le remplacement des filets du city-stade ; l'achat d'un râtelier à vélos ; l'organisation d'une après-midi jeux et des visites chez les pompiers et à la gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

RENTREE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Malgré la baisse des effectifs en maternelle, avec une seule classe au lieu de deux, les cinq classes sont maintenues pour cette année scolaire.
Concernant l'organisation des enseignants, les journées de décharge sont réparties comme suit : Muriel : le lundi
Virginie : le jeudi, Élodie bénéficie également d'une journée de décharge.
Trois enseignants interviennent ainsi ponctuellement au sein de l'école.

Afin d'améliorer l'organisation de la surveillance, notamment au moment de la sieste, les élèves de petite section passeront au deuxième service, ce qui permettra de décaler l'heure de la couchette et de faciliter la surveillance des enfants.

Équipements et rafraîchissement des locaux :

La mairie a bénéficié d'une aide de 400 € par appareil pour l'acquisition de brasseurs d'air et de ventilateurs. Dans ce cadre, la commune a commandé six ventilateurs sur pied ainsi que quatre brasseurs d'air de plafond, destinés à la salle d'animation.

Interventions sportives :

Lucas, intervenant sportif, intervient auprès des élèves tout au long de l'année. Les activités sont organisées par périodes :

Période 1 : vélo / Période 2 : Basket / Période 3 : Lutte / Période 4 : Tennis / Période 5 : Ultimate

SIBA : logiciels berger Levraut renouvellement

Monsieur le Maire rappelle que le SIBA sera dissous au 31 décembre 2026. À compter du 1er janvier 2026, le renouvellement des logiciels devra être géré directement par chaque commune.

Le SIBA ne prendra plus de commandes à compter du 1er janvier 2026.

Les communes devront donc souscrire directement les nouveaux contrats pour l'année 2026.

Pour la commune, cette évolution représente une dépense d'environ 4 500 € HT pour les logiciels au titre de l'année 2026. Cette dépense, à engager avant la fin de l'année, n'avait pas été prévue au budget, l'information relative aux nouvelles modalités de renouvellement n'ayant pas été transmise suffisamment en amont.

Retour P'tit Plaisir

Monsieur le Maire indique que les loyers sont à jour.

La commune a reçu les factures d'énergie pour le logement à l'étage correspondant à la période de mai à juillet.

Il manque celles de janvier à avril 2026. Monsieur Perrier a confirmé qu'aucun compteur n'était ouvert durant cette période.

L'horloge fonctionne de nouveau.

Un avenant sera ajouté à la convention afin de prendre en compte la consommation d'énergie liée au fonctionnement de l'horloge.

DEGRADATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait état de plusieurs dégradations et incivilités constatées sur la commune :

Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage a été dégradé. L'auteur des faits a pu être identifié grâce aux caméras de vidéosurveillance. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de l'assurance de la commune.

Toiture de l'école

Plusieurs tuiles ont été cassées sur le toit de l'école. Ces dégradations ont entraîné des infiltrations, occasionnant des dommages au plafond de la classe de Muriel lors du dernier orage.

Bancs aux Varennes

Des graffitis ont été constatés sur l'abri aux Varennes. Les bancs ont été descellés par des individus puis déplacés sous l'abri en bois.

Dépôts sauvages autour du cimetière

Des dépôts illicites sont régulièrement constatés au niveau des bennes situées autour du cimetière. L'agent technique est régulièrement amené à intervenir pour nettoyer les déchets déposés.

WC publics devant l'école

Des faïences ont été cassées dans les sanitaires publics situés devant l'école.

REEMPLACEMENT BORNE INCENDIE

Une borne incendie a été remplacée pour un montant de 5124,10 €.

TRAVAUX : mur d'escalade

Une remise aux normes du mur d'escalade a été réalisée, comprenant notamment le remplacement des prises défectueuses ainsi que les contrôles nécessaires. La partie basse a été entièrement traitée.

L'intervention sur la partie haute reste toutefois en attente en raison de la présence d'un nid de guêpes.

Monsieur Pascal LEQUIEN a rendez-vous avec l'entreprise afin de procéder à l'enlèvement du nid et de permettre la poursuite des travaux et contrôles sur cette partie.

SOCIAL : EVS, mutuelle et plateforme d'entraide

Monsieur le Maire, coprésident du groupe de travail avec Madame Jovillard, présente les principales actions en cours dans le domaine social.

1. Mutuelle communale

Le contrat de la mutuelle actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2026. Une nouvelle consultation a donc été lancée. Un nouveau cahier des charges ainsi que le règlement de consultation ont été établis dans ce cadre.

2. Espace de Vie Sociale (EVS)

L'Espace de Vie Sociale poursuit ses permanences hebdomadaires dans quatre communes.

Le prochain rendez-vous est fixé au mardi 22 septembre, de 14 h à 17 h, à la salle Decotton, située en face de l'église.

Ces permanences permettent de rencontrer l'animatrice pour obtenir un accompagnement ou des informations concernant notamment :

- l'accès aux droits ;
- l'isolement ;
- les difficultés rencontrées au quotidien ;
- les démarches et tâches administratives ;
- des échanges sur des sujets personnels ou d'intérêt général.

3. Plateforme d'entraide Bip Pop

Elle poursuit son développement. Deux nouvelles personnes se sont inscrites comme bénévoles et une nouvelle personne comme bénéficiaire.

Trois nouvelles communes ont également rejoint le dispositif, portant à douze le nombre total de communes participantes.

Sur la commune, le groupe compte actuellement 17 bénévoles. Une liste d'actions a été établie en lien avec le CCAS, notamment : l'accompagnement à des rendez-vous médicaux ; les courses ; les petits services du quotidien ; l'aide administrative et l'aide informatique ...

Les personnes âgées ou en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement peuvent contacter le secrétariat de la mairie afin de formuler leur demande. Le service est financé par la commune et la CCBPD.

DOSSIERS A AVANCER

Dossiers à avancer sous la conduite de Monsieur le Maire et d'un ou plusieurs adjoints.

Assainissement – Déconnexion des eaux pluviales

Sous la conduite de Samuel GONNON et de Monsieur le Maire, la commission voirie sera associée au projet.

Réaménagement de la salle d'animation (et de la partie toiture, partie plate)

Sous la conduite de Samuel GONNON, Pascal LEQUIEN et de Monsieur le Maire, la commission bâtiment sera associée au projet.

Éclairage nocturne

Réflexion engagée dans la commission voirie, la proposition sera validée en Conseil Municipal.

Vidéoprotection – Étude de faisabilité et coût étude caméra au cimetière

Sous la conduite de Jérôme LELU et de Monsieur le Maire

Urbanisme, stratégie foncière, PLH, le PLU ou le PLUi

Sous la conduite de Sandrine JORLAND, de Monsieur le Maire avec Jean Philippe PERRET et Samuel GONNON.

COMPTE RENDU COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission agricole

Monsieur Pascal LEQUIEN explique que sur le territoire de la Communauté de communes, 24 kilomètres de haies ont été plantés au cours du précédent mandat. Des pertes ont toutefois été constatées cette année et un suivi devra être assuré.

La commune doit officiellement désigner ou renouveler son référent communal pour le système d'information géographique (SIG). Monsieur Pascal LEQUIEN est reconduit dans ses fonctions de référent.

Les missions du référent « frelon » sont élargies. En complément du suivi concernant les frelons, celui-ci sera également chargé des actions relatives aux moustiques tigres.

La mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) devra être engagée. L'objectif est notamment de réfléchir aux moyens de favoriser une alimentation locale.

Des groupes de travail sont actuellement en cours de constitution. Les élus souhaitant participer à cette réflexion sont invités à se faire connaître. Tous les élus peuvent participer, sans qu'il soit nécessaire d'appartenir à une commission ou à un groupe particulier.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16 octobre 2026 à 19 h00.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 9 octobre 2026 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 :30